

Le Saint-Siège se rendit à sa prière et confia, en 1892, l'administration de la Préfecture à l'évêque de Chicoutimi. Pendant onze ans, ce bon Evêque s'acquitta de sa mission; mais les nécessités du ministère dans son diocèse devenant plus grandes et par l'accroissement de la population dans les anciennes paroisses, et par la création de nouvelles missions, il ne put fournir à la Préfecture le nombre de missionnaires que son propre développement exigeait.

Les congrégations françaises étaient alors expulsées de leur pays. Pie X songea à la leur donner, et le 13 juillet 1903, il la confia à la Congrégation de Jésus et Marie (Les Pères Eudistes).

Les difficultés de fondation de ce diocèse vous donnent déjà, messieurs, une idée de la pauvreté du pays et de ses faibles ressources.

Une ère de progrès s'ouvrait toutefois en ce moment pour ces régions délaissées. — Le commerce prenait plus d'importance; des industries venaient s'y établir. — L'organisation religieuse, grâce aux RR. PP. Eudistes, devenait plus florissante et plus complète. — Le métropolitain et les évêques de la Province sollicitèrent de Rome l'érection de la Préfecture en Vicariat apostolique.

Sa Sainteté acquiesça à cette supplique, et le Vicariat apostolique fut érigé par bref pontifical le 12 septembre 1905.

Bien que la situation aujourd'hui se soit bien améliorée, elle est loin d'être satisfaisante; et le Vicaire apostolique ne pouvant répondre aux plus légitimes besoins de ses missionnaires, qu'en recourant sans cesse à la charité, n'envisage pas l'avenir sans inquiétude. Jusqu'ici, l'œuvre de la Propagation de la Foi de la province de Québec me donnait chaque année une somme de 5.000 francs. Mais la foi des Ruthènes, dans l'ouest du Canada, au nombre de 150.000, courant de très grands dangers, pour prévenir l'apostasie que l'on redoute, leur procurer les secours nécessaires pour l'instant: des prêtres de leur rite, des églises et des écoles, l'épiscopat canadien a supprimé la quête sur laquelle on prélevait le secours qu'il voulait bien m'accorder, pour en établir une pendant dix ans en faveur de ces infortunés Ruthènes; et